



NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT

Un enfant artisan de son bonheur dans le respect de lui-même, des autres et de l'environnement.

Notre projet d'établissement s'articulera autour de quatre grands axes pédagogiques :

- ▷ **donner du sens aux apprentissages,**
- ▷ **assurer la continuité,**
- ▷ **aider les enfants en difficultés,**
- ▷ **contribuer à l'éducation de l'enfant dans le respect de lui-même, des autres, de son environnement, de son patrimoine.**

1. DONNER DU SENS AUX APPRENTISSAGES

L'enfant développera ses compétences, le plus souvent possible, au départ de **situations de vie**.
Il sera un **enfant « acteur »**, confronté à la résolution de **problèmes vrais**.

Il pourra ainsi acquérir des **compétences solides et transférables** :
savoir parler, écouter, lire et écrire ; traiter l'information ; observer scientifiquement ; expérimenter ; constater ; créer ...

Actions concrètes

*Nous (*) nous engageons, dès la maternelle, à :*

- ★ *mettre les enfants dans une situation de défi afin de favoriser l'apprentissage.*
- ★ *promouvoir des activités concrètes impliquant des manipulations pour aider l'enfant à accéder à l'abstraction,*
- ★ *promouvoir la santé des enfants à l'école avec des séquences d'apprentissage dans toutes les classes (et, en plus, à la cantine pour les enseignants de la maternelle),*
- ★ *favoriser les activités d'éveil, vecteurs d'apprentissages significatifs donnant le désir d'apprendre (projets),*
- ★ *impliquer les enfants dans l'organisation et l'exploitation des activités extérieures, organisées durant le temps scolaire, payantes ou non (comme par ex. : visites diverses et classes de dépaysement),*
- ★ *mettre en oeuvre des échanges dans le cycle et inter-cycles (comme par ex. : expositions, présentations de travaux, ateliers),*
- ★ *faire appel à des partenaires extérieurs (comme par ex. : Croix Rouge, zone de police, éco-conseillère, diététicienne),*
- ★ *favoriser la lecture en utilisant divers outils,*
- ★ *apprendre à rédiger des écrits divers (comme par ex. : lettres, invitations, résumés, synthèses),*
- ★ *favoriser les travaux de recherche, seul ou en groupe, avec dictionnaire, documents divers, ...*
- ★ *amener les enfants à s'approprier les savoirs par la mémorisation et les exercices systématiques,*
- ★ *guider les enfants vers l'autonomie en renforçant leur estime de soi.*

(*) Nous = tous les professeurs des sections maternelle, primaire et cours spéciaux
= toutes les personnes en contact avec l'enfant, dans le cadre scolaire

3. AIDER LES ENFANTS EN DIFFICULTE

L'école communale, ouverte à tous, refuse la sélection sociale et économique : elle accorde une sollicitude équitable à tous les enfants.

Actions concrètes

Nous nous engageons à :

- ★ *prévoir, dans l'horaire hebdomadaire, des périodes pendant lesquelles les élèves en difficulté seront pris en charge par l'enseignant tandis que les autres travailleront individuellement,*
- ★ *favoriser l'entraide entre les enfants,*
- ★ *favoriser des classes au nombre d'élèves raisonnable,*
- ★ *essayer d'organiser de la remédiation avec l'aide de personnes engagées dans le cadre des reliquats,*
- ★ *détecter, le plus tôt possible, les problèmes particuliers rencontrés par certains enfants (vue, ouïe, motricité, dyslexie, ...),*
- ★ *faire appel à et travailler avec des aides extérieures plus spécialisées : PMS, logopède, centre médical, kinésithérapeute, ...*
- ★ *conscientiser les parents au soutien à apporter à leur enfant : surveillance des travaux à domicile, réponse aux convocations de l'équipe éducative, du PMS, du centre médical, ...*
- ★ *différencier, dans la mesure du possible, les méthodes et les outils d'apprentissages,*
- ★ *apprendre à l'enfant à gérer son temps (contrats, devoirs, ...),*
- ★ *intégrer des enfants à besoins spécifiques pour autant que cela soit compatible avec la vie scolaire et relationnelle dans l'établissement*
 - *les décisions concernant ces enfants, au niveau de l'accueil et du suivi, sont prises par l'équipe éducative au complet (enseignants et direction)*
 - *un suivi avec l'aide des parents sera mis en place.*

4. CONTRIBUER A L'EDUCATION DE L'ENFANT DANS LE RESPECT DE LUI-MEME , DES AUTRES, DE SON ENVIRONNEMENT ET DE SON PATRIMOINE

L' école communale est, par excellence, le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on éduque, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres.

Actions concrètes

Nous nous engageons à :

- ★ *aménager des temps de parole : conseils de classe, conseils d'école,*
- ★ *adapter, modifier le règlement de discipline, si cela s'avère nécessaire,*
- ★ *sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, du patrimoine en leur faisant découvrir ceux-ci (ex : sorties, visites, journée patrimoine, géographie, histoire, écologie, ...*
- ★ *faire respecter les droits et les devoirs de l'enfant en faisant appel si nécessaire à des personnes ressources,*
- ★ *respecter l'enfant en tant que personne à part entière,*
- ★ *promouvoir une école où l'adulte, enseignant ou autre, dans sa personne ou dans son travail, est aussi respecté par l'enfant (savoir-vivre),*
- ★ *promouvoir l'apprentissage du néerlandais dès la 3ème maternelle.*